

# AFPAD EXPRESS

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES

ISSN 2369-9590 (Imprimé)

ISSN 2369-9582 (En ligne)

JUIN 2018

## Assemblée générale annuelle

Les membres de l'AFPAD sont conviés à assister à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 21 juin prochain. C'est l'occasion par excellence pour tous les membres de participer aux grandes orientations de l'AFPAD et de faire connaître vos préoccupations. De plus, vous pourrez vous informer de l'état d'avancement des divers dossiers, échanger avec les autres membres et faire entendre votre point de vue.

**Date : le jeudi 21 juin 2018**

Heure : de 19 h à 21 h

Lieu : Centre Leonardo da Vinci,  
salon des Gouverneurs

Adresse : 8370, boul. Lacordaire,  
Montréal (St-Léonard)

### CONFIRMATION DE PRÉSENCES

Veuillez confirmer votre présence par courriel à [administration@afpad.ca](mailto:administration@afpad.ca) ou par téléphone en composant le 514 396-7389 ou le 1 877 484-0404.

Au plaisir!  
L'équipe de l'AFPAD

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée et présentation des membres du CA
2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Lecture de l'avis de convocation
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. États financiers pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018
7. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 15 juin 2017
8. Rapport d'activités 2017-2018
9. Renouvellement des postes électifs d'administrateurs : 3 sièges familles et 3 sièges professionnels externes
10. Élection du conseil d'administration
11. Nomination du vérificateur pour l'année financière 2018-2019
12. Varia
13. Clôture de l'assemblée

<http://afpad.ca>

#### Siège social de l'AFPAD

1686, boul. des Laurentides, bur. 203  
Laval (Québec) H7M 2P4

Sans frais Laval : 1 877 484-0404  
Sans frais Québec : 1 855 770-0404  
Courriel : [administration@afpad.ca](mailto:administration@afpad.ca)



Association des  
Familles de  
Personnes  
Assassinées ou  
Disparues

# Lancement de capsules

Victims and  
Survivors of  
Crime Week



Semaine des victimes  
et survivants  
d'actes criminels

Pour la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels 2018, nous avons préparé trois capsules vidéo pour démystifier certains aspects de la criminologie et fournir de judicieux conseils par des experts. Nous remercions sincèrement nos collaborateurs de leur temps et de leur grande générosité dans la préparation et la concrétisation de ce projet, ainsi que Manuel Lessard des Productions de l'Autre Côté pour la conception et le montage des capsules.

Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution financière du Ministère de la Justice du Canada. Pour visionner les capsules : <http://afpad.ca/semaine2018>

## LA CYBERCRIMINALITÉ

**Commandant Martin Desbiens-Côté**

Responsable des modules crimes technologiques  
et cyberenquêtes - SPVM

## LA MÉDIATISATION

**Pierre Tourangeau**

Consultant, éthique et gestion des médias

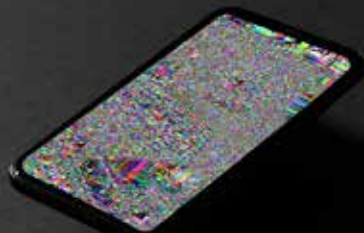
## LES CONSÉQUENCES DE L'HOMICIDE D'UN PROCHE

**Christine Carretta**

Enseignante et auteure du livre

« Ma soeur, sauvagement assassinée »

## CYBER CRIMINALITÉ



### EXEMPLES

Fraude, piratage informatique, hameçonnage, pollupostage, méfaits, vols d'identité, harcèlement, menace, crime haineux, pornographie juvénile, etc.

### POUR RÉDUIRE LA VICTIMISATION

Il nous faut améliorer les habitudes et comportements des internautes, ainsi que prévenir la cybercriminalité dans les réseaux sociaux.

### CONSEILS

- Agissez avec prudence, vérifiez toujours l'exactitude de l'information reçue
- Utilisez des antivirus qui bloquent les attaques de logiciels espions
- Vérifiez les règles de sécurité des réseaux sociaux utilisés
- Évitez de rendre vos données publiques et d'augmenter les risques de vous rendre vulnérables
- Utilisez des mots de passe complexes

### POUR TOUTE URGENCE

En cas de fraude, de danger à votre sécurité, si vous avez reçu des menaces, appelez le 911 ou Info crime au 514 393-1133.

# MÉDIA TISATION

**Tout événement peut être médiatisé. Pourquoi?** Parce que l'exercice de la démocratie appartient à tous les citoyens et repose sur la liberté d'expression, la liberté d'opinion, la liberté de presse.

## AVANTAGES DE LA MÉDIATISATION

- Informer le public quant à l'actualité
- Suivre le fonctionnement de la société
- Connaître et comprendre l'application de la justice
- Les journalistes doivent se conformer à un code d'éthique, contrairement aux réseaux sociaux

## INCONVÉNIENTS DE LA MÉDIATISATION

- La répétition du drame dans tous les médias augmente la victimisation
- Les proches de victimes et leur vie privée sont exposés publiquement
- La perception de l'information est différente, selon les valeurs des proches et des journalistes
- Plusieurs personnes se sentent agressées par l'insistance de certains journalistes

## OÙ PORTER PLAINTÉ?

- Au Conseil de Presse / [www.conseildepresse.qc.ca](http://www.conseildepresse.qc.ca)
- À l'Ombudsman du média concerné
- À la Fédération des journalistes du Québec / [www.fpqj.org](http://www.fpqj.org)

# LES CONSÉQUENCES DE L'HOMICIDE D'UN PROCHE

**Suite à un homicide, les membres d'une famille vivent plusieurs séquelles qui sont très éprouvantes et qui se manifestent à différents niveaux :**

## PHYSIQUE

Difficulté à respirer, hyperventilation, anxiété, douleurs à la poitrine, troubles du sommeil, manque d'appétit, fatigue, manque d'énergie, etc.

## PSYCHOLOGIQUE

Problèmes de mémoire, déni de la réalité, angoisse, culpabilité, colère, rage, tristesse, dépression, perte du goût de vivre, choc post-traumatique qui peut devenir chronique, etc.

## FAMILIAL

Difficulté à s'occuper de soi et de sa famille, incapacité à accomplir les tâches quotidiennes, difficultés dans la relation de couple, etc.

## TRAVAIL

Peur d'être jugé, critiqué, rejeté, faire face à des collègues qui font de l'évitement, être moins performant qu'avant le drame, avoir peur de perdre son emploi, etc.

Même si les personnes qui vous entourent sont extraordinaires, n'oubliez pas qu'elles sont elles-mêmes affectées par votre drame. Bien qu'elles vous aideront de leur mieux, il est important d'aller chercher de l'aide de professionnels, entre autre en consultant un psychologue spécialisé en choc post-traumatique.

# Buona cucina italiana!



Le 12 mai dernier, 15 membres de l'AFPAD ont participé avec beaucoup d'enthousiasme à un atelier de cuisine italienne. Les participants ont appris comment fabriquer des pâtes maison et ils ont ensuite mitonné un excellent repas.

À la fin du cours, le groupe a pu déguster et partager dans la joie, un repas très savoureux où tous ont mis la main à la pâte. À vrai dire, il ne manquait qu'un bon verre de vin pour couronner le tout!

C'était notre première expérience en cuisine et ce fut une activité très appréciée par nos membres. Comme quoi, le partage autour d'une table demeure toujours un lieu rassembleur pour tous. L'AFPAD répètera sûrement cette activité en 2019!



CANNELLONIS RICOTTA ET ÉPINARDS  
SAUCE TOMATE  
SALADE CÉSAR  
TIRAMISU AU CAFÉ

 **Provigo**

7600, rue Sherbrooke Est,  
Montréal (Provigo Versailles)

# Arrêt Jordan en droit administratif :

## *les longs délais de procédures peuvent-ils être invoqués à votre avantage?*

En juillet 2016, la Cour suprême du Canada a rendu jugement dans l'affaire Jordan estimant qu'au-delà d'un certain délai, soit 18 mois pour un procès criminel au provincial, un arrêt des procédures pouvait être demandé selon les droits prévus à la Charte canadienne. Les délais de procédures en droit administratif s'étirant aussi, est-il possible d'utiliser ce même plafond temporel à votre avantage dans vos démarches auprès du Tribunal administratif du travail (TAT) ou du Tribunal administratif du Québec (TAQ) suivant un accident de la route ou du travail ou une invalidité ?

Le TAT a récemment répondu par la négative à cette question. En effet, le Tribunal invoque deux principaux arguments pour justifier sa position : la non-applicabilité des droits de l'inculpé selon la Charte canadienne des droits et libertés et le droit des parties d'être entendues.

Plus précisément, le TAT estime que le droit d'être jugé dans un délai raisonnable, fondement de l'arrêt Jordan, n'est pas applicable puisqu'en droit administratif, il n'y a pas d'inculpé comme en droit pénal et criminel. Ce faisant, on ne peut pas appliquer les droits particuliers protégeant les inculpés à des situations en droit administratif comme des dossiers SAAQ, CNESST ou RQ.

Ensuite, le TAT reconnaît que les délais du processus administratif puissent être longs, mais qu'ils sont généralement dus à des remises, à l'attente d'une nouvelle expertise ou d'une nouvelle décision, c'est-à-dire à des étapes essentielles à l'équité de l'audience (pour que chaque partie puisse faire valoir ses arguments).

Le TAT semble tout de même indiquer que dans des cas d'iniquité flagrante découlant d'un délai excessif, le Tribunal pourrait à tout le moins s'inspirer de l'arrêt Jordan pour trouver un remède approprié. L'accidenté devrait toutefois alors fournir une preuve d'un préjudice important comme une impossibilité de faire valoir ses droits en raison des délais.

Dans le doute, informez-vous !



**Me Marianne Dessureault**

Avocate spécialisée dans la défense des droits des travailleurs accidentés et des victimes d'accidents de la route

**DESROCHES MONGEON**

AVOCATS INC.

1.855.MAITRES

[www.desrochesmongeonavocats.com](http://www.desrochesmongeonavocats.com)

## Les prestations offertes par le régime de l'IVAC

## pour accompagner les victimes d'actes criminels

Le régime de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) offre un grand éventail de prestations destinées aux victimes d'actes criminels et à leurs proches, pour les accompagner dans leurs démarches de rétablissement s'ils ont subi une blessure.

Pour que la victime puisse en bénéficier, elle doit déposer une demande de prestations, et celle-ci doit être acceptée. Une demande est admissible si elle remplit les conditions prévues à la *Loi sur l'IVAC*. Rappelons qu'en vertu de cette loi, une personne est admissible au régime à titre de victime si elle est blessée ou décédée en raison d'un acte criminel, commis au Québec et qui figure à l'annexe de la *Loi*. Par ailleurs, la demande de prestations doit être déposée à l'intérieur d'un délai d'un an pour les crimes commis avant le 23 mai 2013, ou d'un délai de deux ans pour les crimes commis après cette date.

De plus, depuis le 24 novembre 2016, la ministre de la Justice a produit une directive afin de reconnaître les parents d'enfants assassinés par leur ex-conjoint ou ex-conjointe à titre de victime au sens de la loi. Le principal critère à retenir est que le geste posé par l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe visait directement l'autre parent. Le critère de délai pour déposer une demande de prestations n'est pas applicable aux parents concernés pour tous les crimes antérieurs à la directive de la ministre et commis depuis la promulgation de la *Loi sur l'IVAC* en mars 1972.

En cas de décès de la victime, les personnes à sa charge peuvent recevoir des indemnités. C'est aussi le cas pour les parents d'un enfant mineur ou à charge.

Les prestations peuvent prendre la forme d'indemnités ou de services.

***Le tableau ci-après reprend quelques exemples d'indemnités et de services offerts. Pour la liste complète, vous pouvez consulter le site Web à l'adresse [ivac.qc.ca](http://ivac.qc.ca).***

D'autres indemnités et services peuvent être offerts, selon les besoins ou le statut professionnel de la victime. Renseignez-vous en visitant [ivac.qc.ca](http://ivac.qc.ca).

Pour joindre la Direction de l'IVAC, écrivez à [info@ivac.qc.ca](mailto:info@ivac.qc.ca) ou téléphonez au 514 906-3019 ou au 1 800 561-4822.

Type de prestations	Exemples et indications
Indemnités de remplacement de revenu pour une incapacité totale temporaire ou pour une incapacité permanente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les indemnités sont calculées selon la situation familiale, le statut professionnel reconnu et les sources de revenu;</li> <li>Il s'agit d'un pourcentage du salaire ou du salaire minimum;</li> <li>Les indemnités pour incapacité totale temporaire sont calculées en fonction des revenus de la victime à la date de la première fois où elle était en arrêt de travail, après l'acte criminel;</li> <li>Les indemnités pour incapacité permanente sont calculées en fonction de la situation de la victime à la date de l'acte criminel.</li> </ul>
Réadaptation sociale	Il s'agit, par exemple, de suivi psychologique, de frais de déménagement et de mesures de protection, de frais de garde d'enfants, de frais d'entretien à domicile, d'aide personnelle à domicile, d'adaptation du domicile, d'adaptation du véhicule principal.
Assistance médicale <sup>1</sup>	Remboursement des frais médicaux nécessaires en raison de l'état de santé résultant de l'acte criminel. <ul style="list-style-type: none"> <li>Par exemple : médicaments, frais de déplacement en ambulance, IRM, traitements en physiothérapie, en ergothérapie ou en ostéopathie, aide technique (orthèse ou autre traitement demandé par le médecin traitant, canne, fauteuil roulant, marchette, etc.), etc.;</li> <li>Paiement rétroactif possible sur les frais engagés depuis l'acte criminel.</li> </ul>
Indemnités pour préjudices matériels	Par exemple : vêtements ou lunettes endommagés lors de l'acte criminel.
Réadaptation professionnelle	Par exemple : formation professionnelle, adaptation du poste de travail, soutien à la recherche d'emploi.
Indemnités <sup>2</sup> pour enfants mineurs décédés	Père et mère ont droit à une indemnité de 6 000 \$ chacun ou de 12 000 \$ si un seul parent fait la demande.
Indemnités de décès	<p>La conjointe ou le conjoint survivant d'une victime décédée pourrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>recevoir une allocation spéciale de 500 \$,</li> <li>recevoir une rente pour conjoint calculée selon le revenu de la victime à la date de l'acte criminel. La rente pourrait être viagère selon certaines conditions.</li> </ul> <p>Les enfants à charge de la personne victime décédée pourraient recevoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'allocation spéciale de 500 \$ si la victime n'avait pas de conjoint;</li> <li>une rente déterminée selon le revenu de la victime à la date de l'acte criminel et le nombre de personnes à charge. Le versement de la rente cessera lorsque les enfants atteignent 18 ans ou s'ils sont aux études à temps plein, il se poursuit jusqu'à leurs 25 ans.</li> </ul>
	<p>Si la personne victime est décédée, les personnes suivantes répondent à la définition de proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le conjoint ou la conjointe de la victime décédée;</li> <li>Le père et la mère de la victime décédée;</li> <li>Les personnes qui tiennent lieu de père ou de mère de la victime décédée;</li> <li>L'enfant de la victime décédée;</li> <li>L'enfant du conjoint ou de la conjointe de la victime décédée;</li> <li>Le frère et la sœur de la victime décédée;</li> <li>Le grand-père et la grand-mère de la victime décédée;</li> <li>L'enfant du conjoint ou de la conjointe de l'un des parents de la victime décédée.</li> </ul> <p>Si la personne victime n'est pas décédée, elle peut désigner à titre de proche une personne parmi la liste précédente ou une autre personne avec qui elle a un lien significatif.</p>
Réadaptation psychothérapeutique pour les proches	<p>Maximum 30 séances (si la victime est décédée ou disparue)</p> <p>Maximum 25 séances (autre cas)</p>
Frais funéraires <sup>3</sup>	Remboursement de 5 000 \$ indexés/année
Frais de transport du corps	Remboursement de 500 \$
Nettoyage scène de crime	3 200 \$ indexés/année
Frais bail résilié	2 mois de loyer jusqu'à concurrence de 1 000 \$/mois

<sup>1</sup>Tout remboursement de frais d'assistance médicale doit faire l'objet d'une analyse et une décision doit être rendue.

<sup>2</sup> Le montant de cette indemnité est indexé annuellement. Veuillez consulter le site Web de la Direction de l'IVAC pour connaître le montant actuellement offert.

<sup>3</sup> Les frais funéraires, les frais de transport du corps ainsi que les frais de nettoyage de la scène du crime peuvent être remboursés à la personne qui les a acquittés, sur présentation des reçus originaux.



Photos © Canal D

# DOCUMENTAIRE-FICTION

Bonjour, membres et amis de l'AFPAD!

Je suis, Donna Senécal, mère de Joleil Campeau, neuf ans, retrouvée assassinée quatre jours après sa disparition, le 16 juin 1995 à Laval dans le quartier d'Auteuil. 16 ans plus tard, Éric Daudelin est arrêté à la suite du travail laborieux des policiers dans une opération Mister Big. Au moment où tombaient les aveux du meurtre arrivait l'annonce au bureau du chef de l'enquête, Martin Saillant. Il s'agissait d'un match parfait quant à l'ADN de Éric Daudelin sur des exhibits retrouvés sur place lors des recherches. En 2014, Éric Daudelin est condamné à vingt-cinq ans de prison ferme sans possibilité de libération.

Un docufiction JOLEIL CAMPEAU : MON HISTOIRE\* a été présenté sur les ondes de Canal D, à la télévision, au début de l'année. Un autre coup de chapeau! Anémone Productions Inc. a réalisé un travail sans précédent où l'on voit des parties de l'envers d'une tragédie à même l'enquête, mon histoire et celle de ma fille. De vrais acteurs dans une mise en scène d'une aussi grande envergure.

Je tiens à souligner la profondeur des sentiments contenus dans mon expérience de vie qui n'aurait pu arriver à terme sans l'humanité des policiers-enquêteurs, les producteurs et les autres collaborateurs, envers la cause ainsi qu'à notre égard, la famille et les proches de Joleil. Dans des circonstances aussi saisissantes que la disparition et le meurtre d'un jeune enfant, on ne réalise pas l'extrémité et la portée de la sensibilité de toute une équipe de secours et des metteurs en plan. Ce sont des êtres humains qui œuvrent dans un milieu plus que difficile, des mères, des pères de famille aussi. Dans notre cas, la collaboration avec tous les intervenants fut de mise. Faire son deuil dans ses conditions, après de si lourdes peines, si un jour il se fait; heureusement, le temps nous ramène à la raison.

Mesdames, Messieurs, partenaires et officiels, Merci!

**Donna Senécal**

Mère de Joleil Campeau,  
assassinée en juin 1995

## *Joleil Campeau : mon histoire*



*Joleil Campeau, 9 ans, est portée disparue le 12 juin 1995. Dans ce documentaire-fiction, c'est elle-même qui raconte la suite de son histoire. L'action se déroule sur vingt ans, soit jusqu'à la condamnation de l'assassin de la fillette en 2014. Entre le jour de l'enlèvement de Joleil et celui de l'arrestation de son ravisseur, de nombreux rebondissements imprévus surviennent. Plusieurs années ont passé avant que le dossier soit ouvert à nouveau. À ce moment, les avancées scientifiques permettent de faire ressortir une preuve importante. De plus, le corps policier de Laval utilise un stratagème afin de tenter de recueillir des confessions de la part du suspect. On y présente également les témoignages de la mère de Joleil, Donna Sénécal, de Martin Saillant, enquêteur aux crimes majeurs de la Police de Laval, et de Léo Lavergne, spécialiste en biologie judiciaire.*

# Calendrier des activités

## *Un clin d'œil sur l'automne*

Deux journées  
de conférences  
**ouvertes à tous les  
partenaires du milieu**  
et aux membres de  
l'AFPAD

### *La thérapie et le choc post-traumatique*

- Conférences le samedi 13 octobre à Montréal
- Martine Laurier, policière retraitée, témoignage sur la santé mentale
- Sylvie Carignan, thérapeute, la thérapie oculaire EMDR
- Josée Querry, témoignage sur le choc post-traumatique

### *Débat sur les expertises psychiatriques*

- Conférences le samedi 10 novembre au Cosmodôme à Laval
- Animation par Jean-François Guérin
- Dr. Gilles Chamberland, psychiatre et Louise-Marie Lacombe, auteure
- Nicole Gibeault, juge retraitée
- Michael Nguyen, journaliste
- Jean-François Brochu, policier retraité
- Témoignages de proches de victimes



Association des  
Familles de  
Personnes  
Assassinées ou  
Disparues

Informations et inscriptions  
[administration@afpad.ca](mailto:administration@afpad.ca)  
1 877 484-0404



La Fondation Marie-Vincent veut bâtir un monde sans violence sexuelle. Pour y parvenir elle agit sur plusieurs plans : prévention, traitement, recherche et formation. Pour en savoir plus : [marie-vincent.org](http://marie-vincent.org).

## LA PRÉVENTION

La Fondation Marie-Vincent joue un rôle au plan de la prévention de la violence sexuelle en ciblant les enfants, les adolescents, les parents, les professionnels et la population générale.

Elle travaille présentement sur deux projets. Le premier mise sur une éducation à sexualité saine et aux rapports égalitaires pour les tout-petits de 0 à 5 ans. Des livres, un jeu, des capsules vidéos, des troussees pour les parents et les intervenants sont en développement. Ces outils seront adaptés au développement des 0 à 5 ans. Ils seront déployés dans les communautés au cours de l'année 2018.

Le deuxième vise à prévenir la cyberviolence sexuelle dans les écoles secondaires. Le projet permet de sensibiliser les adolescents, les directions d'écoles secondaires, les enseignants, les professionnels et les parents à la problématique. De plus, en collaboration avec la Fondation, des jeunes créent des campagnes de prévention dans leur école.

## LE TRAITEMENT

Dans une optique de prévention, la Fondation vient également en aide aux enfants présentant des comportements sexuels problématiques. Les comportements sexuels problématiques sont des comportements, de nature sexuelle, manifestés par un enfant, qui sont considérés comme inappropriés en fonction de son âge et de son niveau de développement. Ils peuvent être néfastes pour lui-même ou pour les autres enfants impliqués. Le traitement offert permet à l'enfant d'apprendre à identifier, exprimer et gérer ses émotions et à mettre fin aux comportements sexuels problématiques.

La Fondation aide les enfants et les adolescents victimes de violence sexuelle et leur famille en offrant des traitements spécialisés. Tous les services leur sont offerts à un seul endroit: policiers, médicaux, psychosociaux et sociojuridiques. À la suite du traitement, il est démontré que les enfants ont moins de symptômes de stress post-traumatique et de dépression, moins de sentiment de culpabilité et une meilleure estime de soi.

Tout parent ou adulte significatif qui accompagne un enfant ou un adolescent victime de violence sexuelle peut être aussi soutenu à travers le processus, du dévoilement à la fin du traitement. Le dévoilement d'une agression sexuelle est un événement qui affecte toute la famille et qui peut entraîner une grande détresse psychologique. Les parents peuvent, eux aussi, avoir besoin de soutien afin de mieux accompagner leur enfant dans la thérapie. La présence et la protection des parents sont essentielles pour l'enfant.

## LA CHAIRE

La Fondation Marie-Vincent mise constamment sur les meilleures pratiques dans le domaine de la violence sexuelle en soutenant une Chaire interuniversitaire de recherche et en demeurant à l'affût des nouvelles réalités sociales.

## FORMATION

La Fondation soutient de nombreux partenaires provenant de différents milieux à travers la province. Grâce à son programme de formations, elle contribue au transfert des connaissances de fine pointe et au développement des meilleures pratiques en matière d'intervention en violence sexuelle auprès des enfants et des adolescents.



# VigilanceML c'est aider ceux passant leur vie à aider les autres!

Lors de la diffusion d'un documentaire intitulé « Les enquêteurs », une émission spéciale District 31 sur les ondes de Radio-Canada en avril dernier, nous étions captivés par le témoignage de Martine Laurier, policière retraitée du SPVM pour lequel elle a travaillé pendant 29 ans. Nous l'avons donc approchée pour collaborer lors d'une journée de conférences axée sur le stress post-traumatique le 13 octobre prochain afin qu'elle présente un témoignage de son parcours. À travers son entreprise Vigilance ML, elle propose des formations, des ateliers et des conférences pour ouvrir un dialogue sur la santé mentale, particulièrement auprès des professionnels en uniformes.

L'objectif de VigilanceML est d'éduquer, de conscientiser et de sensibiliser le personnel travaillant en uniforme provenant de différents milieux au fait qu'ils ont, eux aussi, le droit d'avoir des faiblesses comme tous les autres humains pour lesquels ils dédient leurs carrières.

Tous les travailleurs en uniforme sont concernés : policiers, pompiers, domaine médical, militaires, agents carcéraux, agents frontaliers, constables spéciaux (palais de justice), agents de la faune, etc.



Martine Laurier  
514 349-8644  
info@vigilanceml.ca  
[www.vigilanceml.ca](http://www.vigilanceml.ca)

Pour visionner le documentaire :  
<https://ici.tou.tv/district-31-les-enqueteurs>

ENSEMBLE, SAUVONS DES VIES



ATELIER - FORMATION - CONFÉRENCE

# DEUX CROISIÈRES, DEUX RÉGIONS, DEUX EXPÉRIENCES

**Montréal le samedi 21 juillet**  
<http://afpad.ca/croisiere>

## CROISIÈRE et feux d'artifice

### ACTIVITÉ RÉSERVÉE AUX MEMBRES DE L'AFPAD

Afin de célébrer la période estivale et se rassembler dans une ambiance festive, nous vous proposons une balade lente sur le Fleuve Saint-Laurent lors d'une soirée de feux d'artifice à La Ronde. Un bateau privé a été réservé pour les membres de l'AFPAD afin de profiter d'une soirée illuminée!

**DATE : LE SAMEDI 21 JUILLET 2018**

Heure : de 20 h 15 à 23 h  
Départ : Quai Municipal de Boucherville  
Bateau : Navark Longueuil V  
Tarif : 25 \$/personne

### RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

Paiement en ligne : <http://afpad.ca/croisiere>  
Inscription par courriel : [administration@afpad.ca](mailto:administration@afpad.ca)  
Inscription au téléphone : 514-396-7389

Nous remercions l'entreprise Navark qui a contribué financièrement à cette activité afin qu'un tarif avantageux soit maintenu.



**Québec le samedi 1<sup>er</sup> septembre**  
<http://afpad.ca/croisiere-quebec>

## CROISIÈRE à Québec

L'AFPAD invite ses membres à participer à une croisière de soirée avant la fin de l'été. Cette activité d'une durée de 4 heures vous en mèstrra plein la vue!

- Passage sous le pont de Québec pendant le « 7 à 11 » le plus original en ville;
- Croisière commentée avant la pénombre;
- Fête de danse et ambiance festive;
- Animation, bars et DJ sur les terrasses;
- Prestations artistiques par des artistes de cirque de culture internationale.

**Date : le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Horaire : de 19 h à 23 h  
(arriver 30 minutes à l'avance)

Départ : Quai Chouinard  
Bateau : AML Louis Jolliet  
Tarif : 25 \$/personne

### RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

Par courriel : [andree.champagne@afpad.ca](mailto:andree.champagne@afpad.ca)  
Au téléphone : 514-557-0404  
Paiement en ligne : <http://afpad.ca/croisiere-quebec>



Credit photos Croisière AML



FIERS PARTENAIRES DE LA CAUSE



Ministère de la Justice  
Canada

Department of Justice  
Canada

